

REGLEMENT DE METTET pour la procédure de contrôle dB :

Voici la nouvelle procédure pour les grosses journées de roulage libre sur le circuit les week-ends et jours fériés.

Contrôle statique de 07H30 à 8H45 pour les **2 groupes les plus rapides** .

Lieu : en face de la tour devant la porte de rentrée vers le paddock.
Il faut insister pour que les pilotes se présentent directement après leur inscription car sinon cela risque de poser problème et on ne pourra pas commencer les runs à 09h00.

Procédure de contrôle : db mesurés à 50 cm de l'échappement avec un angle de 45° (mesuré à partir de la ligne médiane de l'extrémité du tuyau et à la hauteur du tuyau d'échappement, mais à 20 cm au minimum du sol) et à un régime moteur qui dépend de la cylindrée et du nombre de cylindres (selon tableau FIM).

Le pilote doit se présenter avec sa moto et son numéro .
Si la moto est conforme nous apposerons un autocollant « Db » sur le numéro.
Si la moto n'est pas conforme, le pilote ne sera pas autorisé à monter en piste et nous n'aurons pas le temps de commencer à discuter sur les solutions possibles.
Il pourra néanmoins se représenter une deuxième fois au contrôle statique après le passage des autres participants.

Si la moto n'est toujours pas conforme après le deuxième contrôle, il sera définitivement exclu de la journée.

La limite sonore en statique est de 94 Db.

Le but de ce contrôle statique est avant tout de faire un 1^{er} tri dans les motos vraiment trop bruyantes. Il faut donc être très clair par rapport aux participants : le contrôle statique ne représente pas un « laissez-passer » pour toute la journée. Il risque encore de se faire recalé par le contrôle en dynamique (pour celui-ci, la procédure reste la même qu'auparavant).